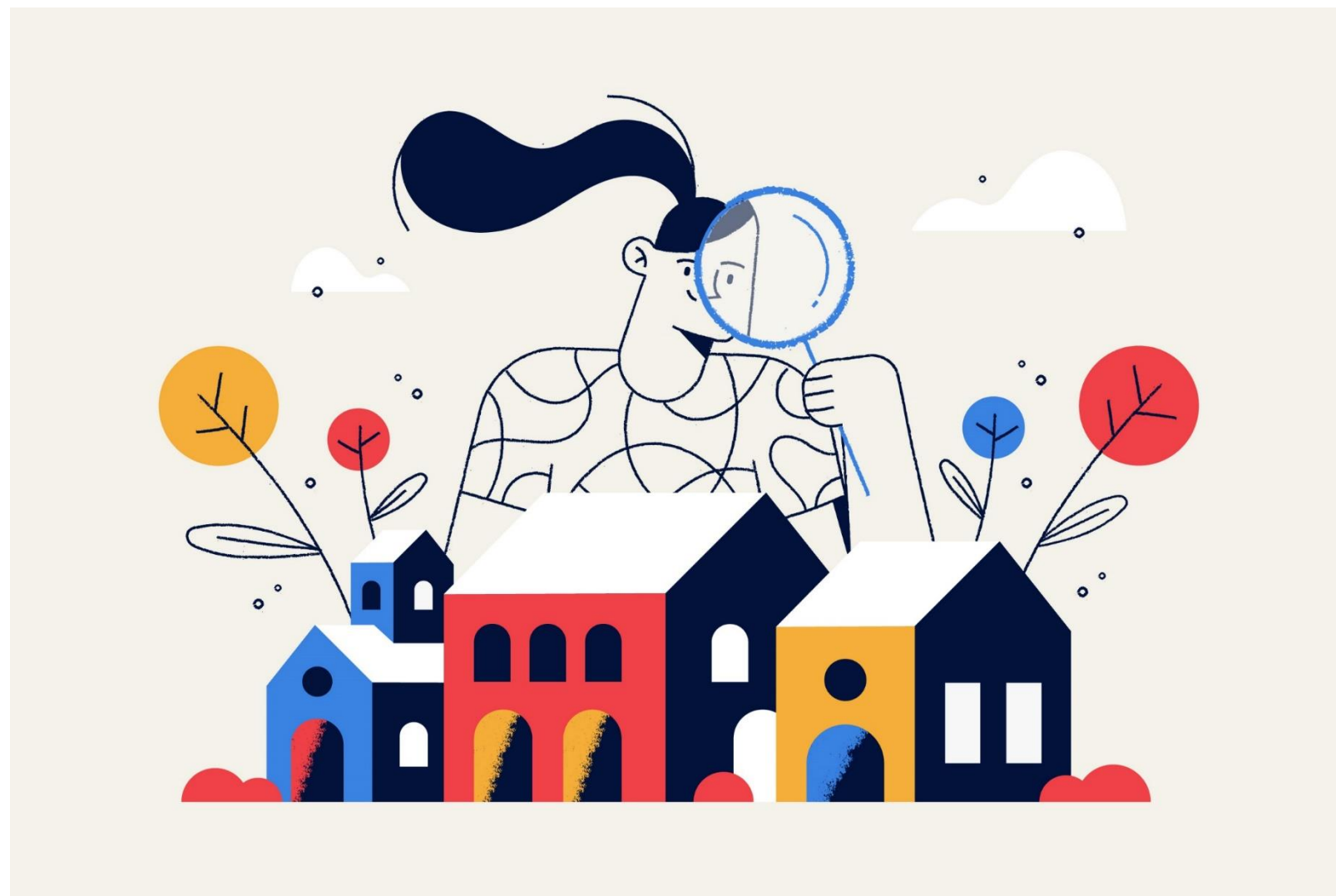


**Groupe de travail
Habitat Innovant**

*Délimiter le champ
d'étude*

Réunion #1 du 10/07/2023

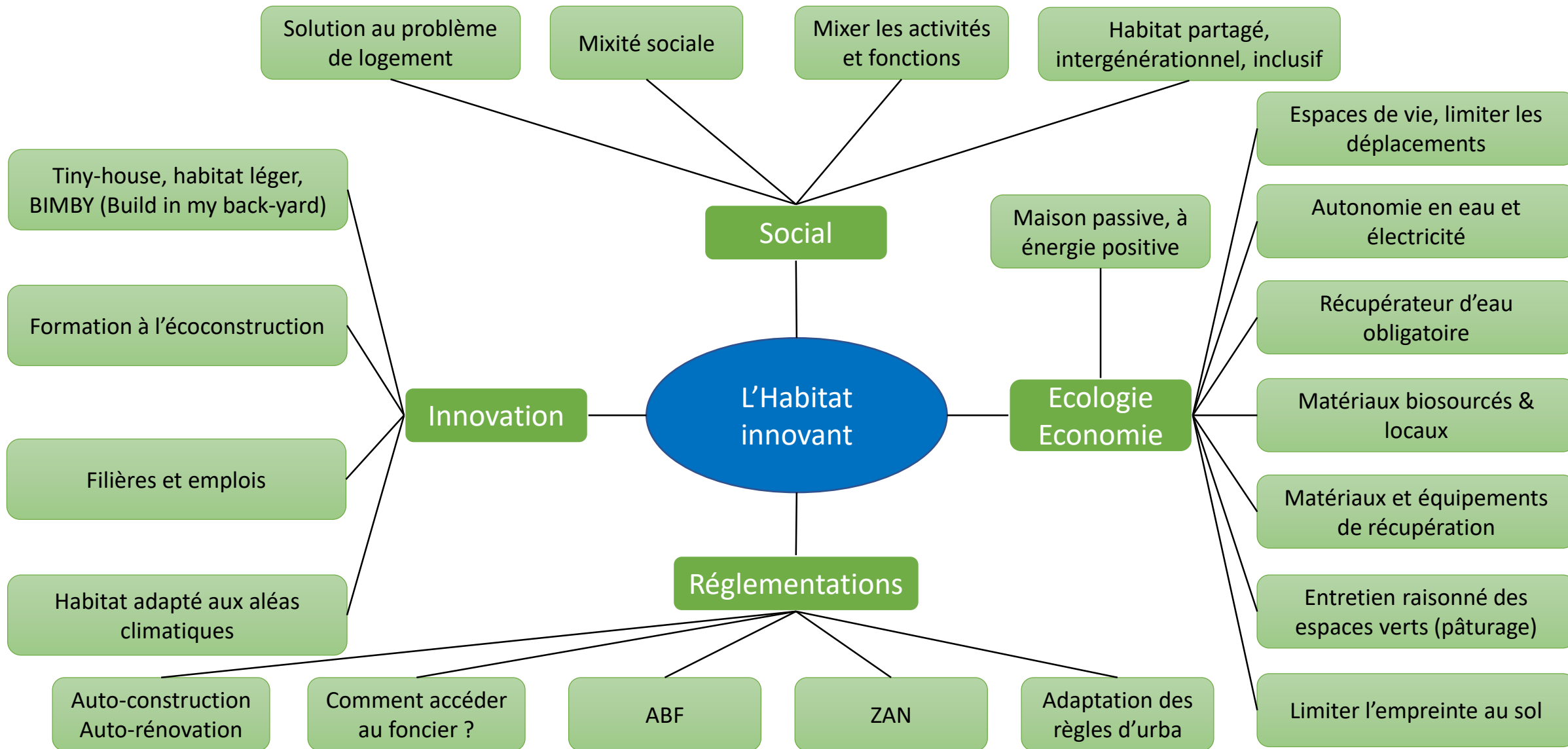


Habitat innovant

- Après une courte présentation des membres, les échanges se sont développés sur la base du logigramme issu de l'atelier « idéation » de l'Assemblée générale de mars 2023.
- Dans un premier temps, repérer ce que l'on souhaiterait ajouter
- Dans un second temps, prioriser...



L'Habitat innovant



En allant plus loin :

Prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées ou handicapées

L'accès au logement pour les salariés

Innover dans la conception et l'usage des logements

Quid de la réglementation des usages ?

Habiter différemment

Il faut pouvoir expérimenter !

Le territoire affiche un gros besoin de logements pour les étudiants et les saisonniers

Travailler par typologie de population serait une erreur

C'est quoi au juste le ZAN ?

Tenir compte du ZAN

Le ZAN ce sont des contraintes mais aussi des opportunités

Il faut clarifier la question de l'accès au foncier

Est-ce que le Codev peut accompagner / porter l'expérimentation ?



En allant plus loin :

Il faut accompagner les artisans du BTP pour favoriser de nouvelles constructions

Il faut créer des filières pour la construction

L'expérience Ville Vivante :
<https://www.vivantes.fr/>

Il faut penser « Parcours résidentiel »

Cartographier les communes ouvertes à l'accueil d'habitat innovant

Il faut localiser les acteurs économiques locaux

Il faut recenser tous les projets d'habitat singulier sur le territoire

L'innovation doit pouvoir répondre aux enjeux du ZAN et du logement sur le territoire

Le « jumeau numérique » est un super outil pour projeter l'habitat et le territoire de demain. C'est une aide à la décision et au suivi des PLU
3dexperience city / Dassault

Il faut recenser les aides financières, les banques ...

Le montage de projets d'habitat participatif, comment s'y retrouver ?

Les objectifs & pistes d'actions

- Recenser, valoriser, soutenir les projets d'habitat innovant
- Expérimenter l'habitat transitoire
- Comment accéder au foncier pour expérimenter ?



Par quoi commencer ?

- Rencontrer les élus (Guirec Arhant, Paul Le Bihan, Hervé Guelou) et techniciens de LTC en lien avec l'habitat
- Recenser les communes favorables, les projets publics ou privés d'habitat singulier sur le territoire, les acteurs économiques œuvrant dans la construction et le BTP, les dispositifs d'accompagnement, d'aides financières...

Petit glossaire à l'usage des membres du GT

ZAN : L'objectif de **Zéro Artificialisation nette** vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols en France. Cette notion apparaît en 2018 avec le plan biodiversité lancé par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire. L'expression est d'abord reprise par la Convention citoyenne pour le climat en 2020, puis en 2021 lors de l'édition de la loi climat et résilience. L'objectif est fondé sur la recherche d'un état d'équilibre entre la surface artificialisée et sa compensation.

Deux échéances majeures encadrent l'objectif : à horizon 2030, il s'agit de diviser par deux le rythme d'artificialisation (par rapport à la période de référence 2011-2021), puis d'arriver avant 2050 à une artificialisation nette qui soit nulle.

Derrière les objectifs du ZAN, il n'y a non pas l'idée de mettre fin à l'artificialisation mais plutôt de limiter son rythme et mettre en place des moyens de compensation. Ainsi, pour compenser l'artificialisation de certains espaces il faut déconstruire, dépolluer, désimperméabiliser, construire des technosols indispensables à la végétalisation et reconnecter fonctionnellement les écosystèmes naturels environnants. L'objectif est que pour chaque mètre carré (ou parcelle) artificialisé, soit rendu « à la Nature » l'équivalent en superficie et biodiversité. Cette compensation s'inscrit dans la logique de la séquence éviter-réduire-compenser (ERC), adoptée par la loi française en 1976.

- **PADD** : Le projet d'aménagement et de développement durables détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.



Ressources disponibles dans l'espace de stockage du groupe de travail

- Document de présentation du Projet d'aménagement et de développement durables de LTC (PADD) en comité de pilotage (COFIL) du 11/07/2023. Le PADD présenté ici est provisoire. Il s'agit de la version non amendée des avis du COFIL recueillis lors de la réunion du 11/07. L'arrêt du PADD est prévu en février 2025.
- Loi Climat et résilience : Comment gèrera-t-on l'espace demain ?
ADEUPa/Réseau des Codev bretons

- Réflexion sur les nouvelles manières d'habiter & aménager le territoire_Codev de Saint-Lô agglo
- Nouveaux modes d'habiter demain (répondre aux besoins du ZAN)_Codev Loire Angers
- Penser l'habitat adapté au vieillissement en Centre Ouest Bretagne_Codev COB

A consulter également

La synthèse de la phase diagnostic | articulation des 3 plans (Plan Climat Air Energie Territorial/PCAET, Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme de l'habitat/PLUi-H, Plan de mobilité/PDM)

Sur le site de LTC: <https://www.lannion-tregor.com/fr/grands-projets/les-plans-strategiques.html>

Contributions à la réunion #1 : Anne-Marie Shih-Erault, Hamid Shih, Gérard Le Bihan, Jean-Joseph Le Davay, Jérémy Cottaz, Philippe Benis, Catherine Briens, Cloé Le Goïc.

Un grand merci à l'ensemble des participants.

Prochaine rencontre à prévoir à la rentrée.

